

6

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

8

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME QUARANTE-QUATRIEME

LÉVIS

—

1938

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
GÉOGRAPHIE, DE BIBLIOTHÉCAIRE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.

PAR

P. G. ROY

VOLUME QUARANTE-QUATRIÈME

PARIS

1898

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLIV

LEVIS, JANVIER 1938

No 1

LE VOYAGE DE DODGE ET THELLER DE QUEBEC AUX ETATS-UNIS

Le docteur Charles Deguise, un de nos bons écrivains, a fait, sous la dictée même de Jean-Baptiste Carrier, le récit de l'odyssée de Dodge et Theller, de Québec à la frontière américaine, en octobre 1839. Cette intéressante relation parut dans le *Journal de Québec*. Nous résumons. Disons d'abord que MM. Carrier et John Heath accompagnaient Dodge et Theller. Tous les arrangements avaient été faits par M. Charles Drollet, avocat, et les dépenses du voyage, achat de quatre chevaux, avaient été payés par les patriotes de Québec. Nous ignorons s'ils furent remboursés par les deux Américains. Dodge et Theller accompagnés par M. Heath arrivèrent à Lévis vers les onze heures du soir, un samedi. Tous se rendirent immédiatement chez M. Carrier, à Saint-Henri de Lauzon. Le lendemain, dimanche, les quatre voyageurs restèrent renfermés chez M. Carrier. A huit heures du soir, M. Carrier donna l'ordre du départ et par des chemins détournés les quatre cavaliers gagnèrent Saint-François de la Beauce où ils arrivèrent au point du jour. Ils se reposèrent dans une maison quelque peu éloignée du grand chemin. A neuf heures du soir, ils reprirent leur voyage. Theller, fatigué, fit le trajet en voiture jusqu'à l'entrée du chemin de Kennébec. Là, il fut obligé de renvoyer sa voiture et de remonter à cheval comme ses compagnons. La partie la plus périlleuse de l'expédition restait à faire. Avant de toucher la frontière, il fallait traverser trois piquets de soldats. On passa heureusement le premier en côtoyant la rivière. La sentinelle placée dans une fenêtre de la

maison de garde dormait profondément. A quatre milles plus loin, se trouvait le deuxième piquet. Carrier suivi de ses compagnons évita les soldats en passant par un chemin détourné, à travers d'épais fourrés. Restait le dernier poste. Certes, le plus difficile restait à faire. Ici il fallait traverser la rivière Chaudière sur un pont et le poste de soldats était dans une maison attenante à ce pont. Avant de s'engager sur le pont, Carrier descendit de cheval et alla jeter un coup d'oeil sur le corps de garde. Rien ne bougeait à l'intérieur. Évidemment, tout le monde dormait. Les quatre cavaliers passèrent donc sur le pont à une distance respectable les uns des autres. L'opération se fit heureusement. Enfin, au point du jour, les quatre braves aperçurent, à peu de distance devant eux, la borne qui indiquait la limite sud du Canada, et, quelques arpents plus loin, ils virent le drapeau étoilé qui flottait au vent. Ils franchirent le court espace qui les séparait de la frontière en quelques secondes. Dodge et Theller étaient sauvés! Je renonce à décrire, disait Carrier au docteur Deguise, les transports de joie, le délire frénétique qu'éprouvèrent Dodge et Theller en voyant l'aigle américain planant au-dessus de leur tête. Un hôtel se trouvait à trois milles de la frontière. C'est là que tous se reposèrent de la dure randonnée de leur dernière nuit: près de cinquante milles par une pluie battante et des chemins impraticables.

L'HISTOIRE

“ L'interprétation de l'histoire est d'une difficulté singulière. Mais une chose est sûre, c'est qu'à moins d'être un théoricien chimérique on ne peut raisonner que sur ce qui a été. Or, quand il considère l'histoire, Jacques Bainville constate que les combinaisons possibles ne sont pas infinies: les mêmes circonstances, les mêmes cataclysmes, les mêmes révolutions, les mêmes restaurations reviennent perpétuellement . . .

“ Une chose est bien propre à décourager les historiens: c'est l'impossibilité de détruire les légendes, les clichés, les poncifs . . .

“ En histoire, dit Bainville, rien n'est jamais acquis. Tout est toujours à recommencer, comme tout est à réapprendre toujours. ”

LOUIS COQUELIN

REPONSE

Laura Secord (Vol. XLIII, p. 199) — Laura Secord devint célèbre par le distingué service qu'elle rendit à l'armée britannique durant la guerre de 1812. Elle fut la cause principale de la victoire remportée sur les Américains à Beaver Dam.

Depuis le 28 mai 1813, Niagara et Queenston étaient aux mains des Américains. Laura Secord demeurant à Queenston fut forcée de loger dans sa maison quelques officiers américains. Le 23 juin, la veille de l'attaque proposée de Beaver Dam, le colonel Boerstler dina avec eux. Ils parlèrent librement de leurs plans d'attaque et de l'importance pour eux de s'emparer de ce point pour en faire une base d'opérations, d'où les troupes pourraient s'avancer sur les hauteurs de Burlington. "Une fois cette position capturée, dit Boerstler, le Haut-Canada est à nous."

Madame Secord écouta attentivement la conversation. Lorsque les officiers sortirent de sa maison, elle décida d'aller annoncer aux Anglais ce qu'elle savait. Le lendemain elle partit avant l'aurore pour Beaver Dam, qu'elle dit être à dix-neuf milles, et qui en réalité n'est qu'à treize milles.

A la sentinelle, qui l'interrogea sur la raison de son matinal voyage, elle répondit qu'elle allait voir son frère, Charles Ingersoll, dangereusement malade à Saint-David. De cet endroit, elle se fit accompagner par sa nièce, Elisabeth Secord, qui ne put aller plus loin que St. Catharines (Shipman's Corners) avant trop mal aux pieds. Laura atteignit seule son but. Un peu avant neuf heures, elle dévoila le plan d'attaque américain au lieutenant FitzGibbon qui prit immédiatement des mesures en conséquence. Avec l'aide du capitaine Ducharme et ses sauvages de Caughnawaga, le plan américain fut déjoué. Quand Boerstler ordonna l'attaque vers dix heures, il rencontra partout un ennemi invisible et opiniâtre. Après trois heures et dix minutes de combat, Boerstler capitula. Cette victoire, due en grande partie au renseignement de Laura Secord, inspira beaucoup de confiance à la population canadienne. Madame Secord retourna à Queenston, et ne parla de cette affaire que longtemps après, de crainte d'être l'objet de la vengeance de quelques Américains.

Lors de sa visite au Canada, en 1860, le Prince de Galles se rendit à Niagara, où il apprit l'exploit de madame Secord. En récompense de sa bravoure, il lui envoya son chèque pour cent livres sterling. Ce fut la seule récompense qu'elle reçut, en plus de la satisfaction d'avoir noblement fait son devoir. Laura Secord mourut le 17 octobre 1868. On lui éleva, en 1912, un monument sur les hauteurs de Queenston.

Laura Ingersoll (Secord), fille aînée de *Thomas Ingersoll* et d'*Elizabeth Dewey*, naquit à Great Barrington, Massachusetts, États-Unis, en décembre 1775. Elle épousa *James Secord*, au Canada, à une date inconnue. *Thomas Ingersoll*, (son père) né à Westfield, Massachusetts, en 1749, épousa en premières noces, le 28 février 1775, *Elizabeth Dewey*, née le 28 janvier 1758, fille d'*Israël Dewey*. Cette dernière mourut le 20 février 1784. *Thomas Ingersoll* s'établit au Canada à la suite de la proclamation du gouverneur Simcoe, et non à titre de loyaliste. Les premiers de ce nom venus en Amérique furent *Richard*, né en 1600, dans le Bedfordshire, Angleterre, et son frère *John*, né en 1615. Tous deux s'établirent à Salem, Massachusetts, en 1629.

La famille Secord (*Sycar*, *Sicard*, *Seicard*) est d'origine française. *Ambroise*, huguenot de La Rochelle, venu en Amérique en 1681, avec plusieurs huguenots français, fonda la ville de New-Rochelle, en 1689, (maintenant partie de la ville de New-York).

James Secord, lieutenant des *Butler's Rangers*, naquit le 24 avril 1732. Il épousa, avant 1755, *Madeleine Badeau*, une descendante d'*Elias Badeau*, qui se sauva de Saint-George, Saintonge, France, à Bristol, Angleterre, et de là passa en Amérique. Il mourut à Niagara le 13 juillet 1784. De ce mariage naquirent huit enfants, dont *James*, le 7 juillet 1773. Celui-ci, âgé de trois ans à son arrivée à Niagara avec les Loyalistes, épousa, après 1795, *Laura Ingersoll*, qui devint plus tard une héroïne de la guerre de 1812. Les Secord, comme presque tous les huguenots français, demeurèrent loyaux à l'Angleterre, et s'établirent au Canada à ce titre.

Lucien Brault

LA MORT DE MGR PANET RACONTEE PAR
MGR SIGNAY

Mgr Joseph Signay à Mgr (Joseph-Norbert) Provencher, évêque de Juliopolis, Rivière-Rouge (Québec, 11 avril, 1833). Il a reçu ses lettres des 16 et 22 juillet dernier. Il lui racontera au long les événements survenus dans le Bas-Canada depuis cette époque. Il lui parlera d'abord du décès de Mgr Panet. " Le digne prélat que le Seigneur a appelé à lui le 14 février dernier, vous avait informé qu'il avait sollicité sa démission auprès de la Cour de Rome, et que vraisemblablement, je serais chargé de l'Evêché de Québec, à l'époque actuelle : ses conjectures, d'une façon, ont eu leur effet, puisque j'ai pris possession de son siège le 19 février. Mais on n'avait pas vu à Rome sa demande comme il l'entendait : on désirait qu'il se déchargeât effectivement du soin et de la régie du Diocèse, sur moi, en qualité d'administrateur, et lui retenant toujours le titre d'Evêque de Québec. Cette réponse ne satisfaisait pas le désir ardent de ce vénérable pontife, qui gémit de ce qu'à Rome, on ne voyait pas les choses comme ici. Quoiqu'il en fût de cette réponse, Mgr Panet devenant de plus en plus infirme, quoique non arrêté, me pressa d'accepter l'administration entière du diocèse, laquelle il me confia par un Instrument spécial daté du 13 octobre dernier, et qu'il signala par son Mandement de même date, dont je vous envoie copie, avec celle de plusieurs autres qui pourront vous intéresser. Les Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu ayant gracieusement offert à Sa Grandeur les appartemens nouveaux destinés au Chapelain, ce lieu devint, le 13 novembre suivant, celui de sa retraite. Pour moi, je laissai aussitôt ma demeure de ville, et vins, de l'agrément ouvertement exprimé des MM. du Séminaire, occuper les appartemens ordinaires de l'Evêque. Mgr Panet parut jouir d'une santé parfaite : il ne cessait d'exprimer combien il était satisfait des commodités et des petits soins naturellement attachés à sa nouvelle situation. On le visitait avec un extrême plaisir ; il donnait même à dîner les mercredis ; ce qui lui procurait une agréable diversion.

Outre cela, il avait avec lui son sous-secrétaire, Diacre, qui lui servait la messe dans une chapelle qu'on lui avait érigée à côté de ses appartemens: il avait son cheval et ses voitures; et quand le temps le lui permettait, il faisait tous les jours une petite sortie sanitaire avec son sous-secrétaire. Tout cela réuni, la tranquillité dont il jouissait, le bon appétit qu'il éprouvait, les soins opportuns du médecin qui demeurait à sa porte, semblaient laisser l'espérance de lui voir prolonger son existence. Mais quelques jours de maladie légère firent bientôt augurer qu'il s'opérait en lui un changement, qui le conduirait au terme prochain de sa carrière. Après 15 ou 18 jours de maladie, durant laquelle il n'a gardé le lit que la nuit, demeurant presque toujours sur son sofa, et dans plusieurs jours desquels il s'est fait administrer la sainte communion, il a terminé ses jours avec la même douceur et tranquillité qu'il avait toujours fait paraître. J'étais présent à sa mort le 14 février à 8 $\frac{1}{4}$ heures A. M. Il y avait environ $\frac{1}{2}$ heure qu'il semblait ne plus entendre, lorsque 3 ou 4 soupirs légers annoncèrent qu'il n'était plus !!! — Vous verrez par les papiers ci-joints ce qui concerne ses funérailles, auxquelles le Gouverneur et les Conseils et la Chambre d'Assemblée ont assisté. Il est mort en odeur de sainteté. On a exposé son corps depuis le jour de son décès, jusqu'au 18, jour de sa sépulture, et on ne saurait exprimer les circonstances particulières du concours continuel qu'on a remarqué durant cet espace de temps. Riches et pauvres, catholiques et protestans, tous ont voulu le voir; et il n'y a pas eu assez de ses cheveux pour satisfaire aux demandes des personnes qui le vénéraient, Maritane Proulx a demandé une de ses vieilles soutanes pour en partager les morceaux. Au reste, je m'abstiendrai certainement de peindre les vertus de ce digne apôtre de notre siècle, à celui aux yeux de qui elles ont tant de fois brillé. Appliquons-lui sans crainte ces paroles si bien méritées: *in memoriâ aeternâ erit justus.*"

L'abbé Ivanhoé Caron

OBITUARY NOTICE OF THE LATE ROBERT
CHRISTIE, ESQ.

The late Robert Christie is one whose name will fill no inconsiderable space in the history of Canada, when its annals are written by another hand than his, which now lies cold in death. His connection with the politics of Canada, both as a legislator, is well known.

Mr. Christie was a native of Nova Scotia, where he received a classical education at King's College, Windsor, together with his intimate friend the late Hon. A. W. Cochran. At an early age, he came out to Canada, and directed his pursuits towards the legal profession; and with this object he entered, about the year 1805, as a student with the then Attorney General (the present Chief Justice, the Hon. Mr. Bowen.) The war having broken out, in 1812, with the United States, Mr. Christie served on the Frontiers during the whole of that period as Captain in the 4th Battalion of Embodied Militia.

In 1818, the House of Assembly having resolved that a Law Clerk should be appointed, in order to frame all Bills requisite for efficient despatch of the proceedings of the Legislature, the then Governor, Sir John Sherbrooke, having taken notice of this resolve, sent down the Assembly a blank Commission, addressed to Mr. Speaker Papineau, to be filled with the name of such person as the Assembly might think fit. This act of courtesy was highly appreciated, and the legal capacity of Mr. Christie being universally acknowledged, he was unanimously appointed to that office, which he discharged with zeal and ability during a period of eight years. About this period, the affairs of the country began to assume appearances of great contention and strife between the different branches of the Legislature, which eventually distracted the country during many years. In the midst of these difficulties, the Assembly imagined that Mr. Christie furnished private and secret information to the Executive of what was going on in the House; and, upon mere suspicion, dismissed him from his situation. Shortly afterwards, Mr. Christie was named Chairman of the Quarter Sessions, with a salary of £ 500 a year, and having presented himself a candidate for the County of Gaspé,

he was unanimously returned for that constituency. But he had hardly taken his seat in the Assembly when he was expelled in the Session of 1829, on the ground of having been political partisan of the Governor, Lord Dalhousie, and of having procured the dismissal of certain Magistrates on account of their political opinions and votes in the Assembly. On the strength of this accusation, which was afterwards considered as a legal disqualification, he was also expelled at each of the four succeeding Sessions — his electors perseveringly returning him twenty years after, till the election of Mr. Leboutellier to the present Parliament — he represented the interests of the County of Gaspé; during that time he introduced an immense number of bills relative to the part of the county which had returned him, and was indefatigable in his efforts to make known the resources, and to advance the interests of that district.

Adverse to every thing like waste of the public money, and firmly convinced to the necessity, — amidst all the turmoil of party — of keeping vigilant watch upon the revenue, his exertions as a financial Reformer procured him the nickname of the “Canada Hume”. Unexpensive in his habits, he was incorruptible in his politics, his seat in Parliament was not bought, neither was it sold; and though he died a private citizen, repeated elections in which he was returned, despite of bribery and intimidation, marked the sense his constituents entertained of his services. Five times driven from his seat by the arbitrary dictum of a Parliamentary majority, he was each time restored to it by the voice of the people, thus exhibiting the fate of Wilkes, with this difference, that the vicissitudes of his career were neither provoked by sedition nor rewarded by a pension.

From the above sketch it will be seen that Mr. Christie, as a servant of the Crown and of the public, passed through many ordeals and experienced many vicissitudes and disappointments, but which never shook the evenness of his spirit or his temper, as many of his old friends can readily bear witness.

Faithful in his friendship to those with whom he associated, he was not less kind and indulgent to those with whom he differed — feelings of revenge or resentment he never enter-

tained against his political opponents who, not satisfied with having ejected him five times from his seat in the Assembly, also abolished the situation which he held as Chairman of the Quarter Sessions, the effect of which deprived Mr. Christie of providing some resources for his old age. A nobler example of his forbearance towards one of his most bitter opponents will now be stated with perfect truth.

Some time after Mr. Papineau's return from France in 1845, a message was sent to the Assembly, recommending the vote of a sum of money for defraying the arrears of Mr. Papineau's salary as speaker, which had been suspended in consequence of the eventful troubles of 1837. On this occasion Mr. Christie, with a generous spirit of forgetfulness, gave his ready support to the measure. With equal truth and justice, we may be allowed to say that Mr. Papineau has, since that event, shewn on many occasions how grateful he was to the individual who had acted so generously towards him.

Mr. Christie was extremely laborious and diligent in the fulfilment of his legislative duties. He generally employed his leisure hours in registering the historical *souvenirs* of the events of his own time. In 1818, he published *A Review of the Political State of Lower Canada*, and, between the year 1815 and 1825, he also published several *Memoirs of the Administration of the Governors of Canada*. In 1848, he began the publication of a *History of the late Province of Lower Canada, Parliamentary and Political, from the commencement of its existence as a separate Province*. The first volume has been succeeded by several others, and the work has now extended to six volumes, to be followed by another vol. as an appendix to the whole work. The cost of this publication was partly defrayed by some legislative aid, but not a farthing of profit ever entered the pockets of the author.

During the last two years, the health of Mr. Christie had become much impaired, but from the exhaustion which succeeded severe illness in 1854, he lately seemed to have recovered, and somewhat regained his usual complexion and natural gaiety of spirits. On the day of his death, he took his usual morning walk to the Terrace, and visited the Library Association, where for hours he generally spent his time, either in

persuing the newspapers or in converse with other visitors. It was while entering his own domicile that he was seized with a violent attack of disease of the heart, which terminated fatally in a few minutes. Severe as the shock must have been to his afflicted widow, the announcement of his death came as unexpectedly to his numerous friends in the city. But a few weeks since, the Hon. L. J. Papineau passed some time at the residence of Mr. Christie, and later still he was visited by Archdeacon Stuart, of Kingston, the companion of his school days, at Windsor, Nova Scotia, in 1792-4. These gentlemen not unreasonably hoped that, though full of years, the subject of this notice might still have been spared to enjoy his retirement from political life, in which he had spent the greater and more valuable part of his useful existence.

In concluding this notice of a "just man", — who devoted a lifetime to the unpaid service of this country, — we cannot forbear mentioning that he was amongst the most esteemed contributors of the *Mercury*, and occupied the editorial chair during 1848-50. Mr. Christie often contributed to the *Quebec Gazette*, over the signature of "Citizen" when that paper was owned and conducted by the Hon. John Neilson. When in as well as out of print, he was an uncompromising opponent of the then administration. It was from the office of this paper that he was issued that *Parliamentary History of Lower Canada*, which, though little ornate in its style, is valuable as a compendium of facts, simply and clearly narrated, and as much will be quoted as authority for many and many a year to come; like its author himself, plain, simple, and yet of sterling worth, it embalms and illustrates the memory of the old man who has departed from amongst us with an enviable reputation for unyielding public virtue (*The Quebec Mercury*, 16 octobre 1856).

QUESTION

Henry Bordeaux parle quelque part d'une description du Canada par Jules La Beume parue dans l'*Univers pittoresque*. Pourrait-on me signaler le numéro de cette revue dans lequel parut l'étude de M. La Beume sur le Canada?

L. M. M.

EN QUOI COUVRAIT-ON LES MAISONS ?

Parce que nous avons parlé des constructeurs d'autrefois (*B. R. H.*, 1929, p. 132); ensuite, de nos premières maisons de bois, (*B. R. H.*, 1934, p. 447) et qu'incidemment nous avons signalé une sorte de "couverture", on voudrait savoir en quoi, généralement, l'on revêtait les toits à Montréal, sous le régime français. Est-ce qu'on utilisa le chaume, le bardeau, l'ardoise, le ferblanc ?

Évidemment, nous ne pouvons fournir de réponses définitives, car il n'est pas encore possible d'analyser tous les documents notariés ou judiciaires et c'est dans ces vieux papiers que se trouvent des renseignements aussi précieux qu'inattendus. Dans le moment, nous devons nous borner à fournir quelques renseignements.

* * *

Les premiers couvreurs de métier vinrent à Montréal en 1653, et il y en a toujours eu depuis. Cependant, il est certain que des charpentiers ou des cultivateurs s'ingénierent à couvrir eux-mêmes, quand il s'agissait d'habitations ou de dépendances peu dispendieuses. Comme il paraît y avoir eu diverses sortes de couvertures nous avons divisé le sujet comme suit, pour meilleure compréhension.

Bardeau

Le 25 octobre 1657, le notaire Jean de Saint-Père aidait son beau-père, Nicolas Godé, à couvrir une maison à la pointe Saint-Charles lorsqu'il fut assassiné par les Iroquois.

En quoi devait-on la couvrir ? Un item de l'inventaire du défunt nous apprend qu'il avait plusieurs livres de clous à bardeau. Alors . . .

De même, en 1662, Lambert Closse, notre fameux sergent major, avait dans les biens qu'il laissait, lors de sa mort glorieuse, 600 bardeaux en réserve. Ne les aurait-il pas utilisés dans la construction de son manoir (rue Dorchester) ?

Entre 1683 et 1695, surtout, Jean Tournois eut de la vogue comme "couvreur et faiseur de bardeaux". Après 1697, il semble quitter Montréal et aller vivre dans la région de Sorrel.

En 1688, le Conseil souverain défendit de couvrir en bardeaux à Québec, Trois-Rivières et Montréal (1), puis au mois de mars 1689, tout en réitérant la défense, on fit exception pour les lucarnes sur lesquelles on permettait d'appliquer des bardeaux de chêne ou de noyer. Toutefois, ces prescriptions ne furent guère écoutées.

La couverture dont nous parlons ici offrait bien des dangers et nos annales en fournissent des preuves. Un exemple : lors de la procession de la Fête-Dieu, en 1721, un arquebusier ayant, par mégarde, tiré un coup de fusil vers le toit de la chapelle de l'Hôtel-Dieu, mit le feu aux bardeaux de cèdres et en quelques heures 126 maisons et bâtiments furent détruits en tout ou en partie (2).

Après ce désastre, l'intendant Bégon recommanda une nouvelle fois d'abandonner le bardeau et de faire plutôt "double couverture de planches", car il est bien probable que les grands incendies de 1695, de 1721, de 1734 et de 1754 durent leur étendue aux toits trop combustibles sans parler des murs de bois. Même en 1765, la quasi destruction du grand hôpital des Soeurs grises (au sud de la place d'Youville), débuta par le flambage de la couverture.

On peut rappeler que le bardeau était généralement de cèdre ou de pin, mais qu'il y en avait aussi en chêne et en noyer. Ceux-ci étaient peut-être moins inflammables, mais coûtaient plus cher.

Le bardeau se faisait à la plaine sur un banc pourvu d'un étau. L'on préférait le bardeau *plané* à celui fait à la scie. Les ouvriers s'adonnaient à cet ouvrage l'hiver, à la maison ou dans le fournil. Pour la pose, ils se servaient d'un clou spécial et d'un marteau nommé *asseau*. Les expressions *bardoisiers* et *bardolleurs*, chez le peuple, remplaçaient celle de couvreur.

Toits d'écorce

Les premiers toits furent-ils en billes non dépouillées de leur écorce? Nous ne pouvons que le supposer.

En 1678, un colon, René Filastreau, scieur de long, avait depuis longtemps une maison couverte d'écorce. D'autres co-

(1) Noël Fautoux, *Essai sur l'industrie au Canada*, vol. I, p. 138.

(2) *B. R. H.*, 1926, p. 584.

lons en l'île de Montréal, et aux alentours, en 1678 et 1679, avaient des granges et des hangars couverts ainsi. Était-ce de l'écorce cousue comme pour les canots? Ou s'agissait-il de *croûtes* (1)? Quoi qu'il en soit, l'expression apparaît rarement.

Paille, chaume et herbes

Disons, tout de suite, que *chaume* et *paille* sont synonymes, mais que dans les actes notariés, le mot *chaume* n'est jamais employé. Il y eut des maisons et surtout des granges et dépendances, hors la ville, couvertes en paille.

En 1678, mention de deux hangars couverts en *paille de pois*, ce qui est exceptionnel, car la paille utilisée était ordinairement celle du froment. Le 9 août 1700, Michel Brouillet s'engage à couvrir une grange, à la Pointe-aux-Trembles, en *pailles longues*.

L'expression *paille longue*, pour *chaume*, était courante en la Nouvelle-France. L'abbé Charles Trudelle dans l'histoire de Charlesbourg, note qu'en 1674 on couvrit l'église de l'endroit en paille, et il ajoute avoir lu, dans les comptes, les mots *pailles longues*. Ils signifiaient à son avis "la paille préparée pour couvrir".

Une fois, dans un document judiciaire, mention est faite d'une maison sise à Maskinongé, qui est couverte d'*herbes*. Veut-on dire cette plante aquatique, vulgairement appelée *foin bleu* en certaines régions? On utilisait encore ce végétal pour les couvertures de bâtiments, dans le comté de Champlain, vers 1890.

En planches

A toutes les époques, il se fit des couvertures en planches, cependant on ne peut dire qu'il y en eut beaucoup, comparativement.

L'ardoise

Les autorités auraient voulu que l'ardoise fut exclusivement employée pour les couvertures, mais son coût ne convenait pas à toutes les bourses. Malgré les tentatives d'utiliser les ardoises du Canada ce ne fut pas un succès et "ceux qui

(1) *B. R. H.*, p. 447.

voulurent couvrir leurs maisons en ardoise durent l'importer de France " (1).

A Montréal, la maison seigneuriale des MM. de S.-Sulpice, rue Notre-Dame, fut couverte en ardoise dès 1687 (2).

En 1721, M. de Chaussegros de Léry demande qu'on envoie de France, de l'ardoise pour couvrir les magasins du roi, à Québec et à Montréal (3).

Vers 1724 M. de Vaudreuil fait venir de l'ardoise pour couvrir son château. (au bas de la place Jacques-Cartier).

Le droit d'entrée de l'ardoise importée en ce pays était, en 1748, de 24 sols pour chaque mille.

Lors de sa visite, au Canada (1749), le savant Kalm remarque que tous les édifices publics à Québec sont couverts en ardoise, mais il n'en dit pas autant pour Montréal.

Ferblanc

Dans le *Bulletin* de 1924 (p. 280), nous avons dit que sous le régime français il y avait à Montréal plusieurs ferblantiers et qu'il s'importait du ferblanc, en baril, de grand et petit format. Mais nous n'avons relevé aucune mention de couverture en ce métal, en la ville de Maisonneuve. M. Noël Fauteux dit toutefois, qu'à Québec, " le sieur Cugnet fit l'expérience du ferblanc qui ne coûtait pas plus que l'ardoise " (4).

En notre ville, nous croyons que le ferblanc servit surtout pour recouvrir les contrevents et pour la fabrication des ustensiles.

Ce serait surtout après 1765, que Montréal aurait connu la vogue des toits en métal blanc. Il y en eut tant et tant que notre ville reçut alors le surnom de " cité d'argent ".

E.-Z. MASSICOTTE

(1) M. Noël Fauteux a consacré un chapitre intéressant de son ouvrage sur l'exploitation difficile des ardoisières en notre pays.

(2) Mgr O. Maurault, *Le vieux séminaire*, p. 10.

(3) N. Fauteux, *loc. cit.*

(4) N. Fauteux, *loc. cit.*, 152.

SOUVENIRS DU VIEUX COLLEGE DE QUEBEC

Le 8 septembre 1930, les Jésuites ouvrent un Collège à Québec, dans le but "de reprendre une oeuvre d'éducation que la conquête anglaise de 1760 avait forcé d'abandonner" (1).

Les 25 et 26 septembre 1935, les Pères célèbrent le troisième centenaire de la fondation du premier collège d'enseignement secondaire de l'Amérique du Nord (2). Ces fêtes coïncident avec la bénédiction et l'inauguration de leur nouveau collège, rue Saint-Cyrille (3).

La démolition des murs du Vieux Collège de Québec, connu sous le nom pittoresque de "Casernes des Jésuites", remonte déjà à l'année 1877-1878. Ainsi 1937-1938 en rappelle le soixantième anniversaire (4).

Ces trois événements ou anniversaires historiques font surgir dans les esprits curieux de la petite histoire de chez nous, certains problèmes.

Que sont devenus les objets à l'usage des Pères Jésuites pendant leur séjour au Vieux Collège de Québec ? Quelque chose a-t-il survécu ? Pouvons-nous retrouver quelques-uns des objets saisis en 1800, après la mort du Père Jean-Joseph Casot, le dernier survivant des Jésui-

(1) Le Collège des Jésuites de Québec, Palmarès pour 1930-1931, Québec, 17 juin 1931, p. 3.

(2) Le Collège de Santa Cruz, à Tlalteleolco, partie nord de la ville de Mexico, fut fondé en 1536. (cf. Ecclesiastical Review, 1936, t. 95, p. 267-273, Marion A. Habig, O.F.M.). Le Mexique fait partie de l'Amérique centrale.

(3) Dugré, S. J. (Père Alexandre)
Le Collège des Jésuites de Québec, cf. *Messenger canadien*, Montréal, 1935, pp. 437-444.

Laramée, S. J. (Père Jean)
Le Vieux Collège de Québec, Montréal, *L'Oeuvre des Tracts*, 1935, no 195.

Rivard (Honorable Juge Adjutor)
Le Collège de Québec, cf. *Canada Français*, 1935-1936, pp. 403-421. (tiré à part).

Roy (Mgr Camille)
Les Jésuites et l'Humanisme chrétien, Montréal, *L'Oeuvre des Tracts*, 1935, no 196.

(4) Faucher de Saint-Maurice (H.-E.)
Relation de ce qui s'est passé lors des fouilles faites par ordre du gouvernement dans une partie des fondations du Collège des Jésuites de Québec, précédée de certaines observations, Québec, 1879.

Rouleau (C.-E.)
Découvertes des restes de trois missionnaires de la Compagnie de Jésus, Québec, 1893.

tes au Canada, saisie effectuée par le shérif James Shepherd, au nom de Sir Robert Shore Milnes, administrateur en l'absence du gouverneur Sir Robert Prescott (1).

Quelques notes recueillies au cours des voyages ou au hasard des lectures, ont permis de poursuivre une enquête et de dresser un inventaire. Les investigations débutent au Collège des Jésuites de Québec; nous les poursuivons à l'Hôpital-Général de Québec, pour les terminer au presbytère de la paroisse de Sainte-Foy, près de Québec (2).

1 — *Au Collège des Jésuites de Québec :*

A — Les pots de faïence :

Le Collège des Jésuites de Québec possède depuis 1932, six pots de faïence pour l'apothicairerie, ayant appartenu à l'infirmerie de l'ancien collège de Québec. Ces vases hauts de douze pouces environ, de couleur blanche avec décorations bleues et ornés parfois d'une inscription, font partie d'un groupe de soixante-seize (76) pots donnés à l'Hôpital-Général de Québec, en 1787, par le Révérend Père Augustin-Louis de Glapion, alors supérieur général des Jésuites au Canada (3).

Le groupe de six, actuellement la propriété du Collège des Jésuites de Québec, fut donné le 24 juillet 1928 au Révérend Père Samuel Lemay, S.J., supérieur de la résidence des Pères Jésuites de Québec, 14, rue Dauphine.

Voici un extrait du Journal de l'Hôpital-Général de Québec, à la date du 30 juillet 1928 :

(1) Lejeune, O. M. I. (Père P.)

Dictionnaire général du Canada, Ottawa, 1931, article "Prescott".

Roy (Joseph-Edmond)

Un document historique, cf. *Revue canadienne*, 1889.

Roy (Pierre-Georges)

Bulletin des Recherches Historiques, 1934, p. 433.

(2) Le présent travail ne signale qu'un certain nombre d'antiquités inventoriées au mois d'août 1937.

(3) Titre que se donnait le Père de Glapion, et que personne ne songeait à lui contester, cf. *Revue canadienne*, 1888; Père Jones, S.J. *Biens des Jésuites en Canada*. Montréal, 1888, pp. 26, 36...

“ De 1767, jusqu'à leur extinction au pays, les Révérends Pères Jésuites nous fournirent de nombreuses provisions..... Ils nous donnèrent aussi divers effets, quantité de fioles et de pots de faïence dans lesquels se trouvaient des remèdes.....

“ A l'occasion d'une entrée au cloître, nous eûmes la satisfaction de faire voir aux Révérends Pères Jésuites les pots de faïence, mentionnés dans l'extrait cité plus haut. Sur la réflexion qu'ils nous firent de se trouver, à raison de la suppression temporaire de leur Compagnie au pays et de la réclamation de ses biens par la Chambre d'assemblée en 1800, de se trouver, dis-je, dépossédés de tout objet, ayant appartenu à leurs vénérables devanciers, sauf une statuette en argent, remise à la Résidence de Québec, par une Communauté, Notre Révérende Mère eut la délicatesse de leur offrir à titre de souvenir, quelques-uns de ces vases antiques.

“La proposition fut accueillie, comme on le pense, avec un réel bonheur, et ces jours derniers, Notre Révérende Mère faisait à la Résidence de Québec l'intéressant envoi de six des pots donnés à la Communauté par le Révérend Père de Glapion..... (1).

Au registre des dons de l'Hôpital-Général de Québec, pour l'année 1788, relatifs aux dons des Révérends Pères Jésuites, nous lisons :

“ Le Révérend Père de Glapion :

“100 minots de blé, un poêle de fer, 55 sauciers d'étain, 15 écuelles et 3 bassins de même métal, le tout pour le réfectoire ; une chaudière de cuivre avec compartiments pour l'apothicairerie, un alambic, un mortier de marbre, plusieurs douzaines de fioles et pots de faïence pour l'apothicairerie ” (2).

Ces deux extraits confirment le billet accompagnant l'envoi du 24 juillet 1928, et l'accusé de réception du Révérend Père Samuel Lemay, S.J., supérieur de la Résidence de Québec. Le billet se lit comme suit :

“ Vases nous venant du Révérend Père de Glapion, S.J., et que nous remettons avec plaisir aux Révérends

(1) Archives de l'Hôpital-Général de Québec, année 1928.

(2) Archives de l'Hôpital-Général de Québec, année 1788.

Pères Jésuites de la Résidence de Québec, comme souvenir de leurs anciens et bons Pères”.

Les Religieuses de l'Hôpital-Général, Québec, 24 juillet 1928, au Révérend Père Samuel Lemay, supérieur (1).

Et la réponse du Révérend Père Lemay est ainsi formulée :

Révérrende Mère Supérieure,

Hôpital-Général.

Ma Révérrende Mère,

Les Pères Jésuites de la rue Dauphine ne savent comment vous remercier, vous et votre communauté, pour les vases que vous aviez reçus de l'Ancien Collège de Québec et que vous avez bien voulu nous donner ; les souvenirs de l'ancienne Compagnie nous sont chers à l'égal d'une relique. Nous les conserverons donc avec soin et je dirais presque avec vénération. Veuillez, ma Révérrende Mère, recevoir en même temps que mes hommages, l'expression de notre gratitude.

Nous nous recommandons à vos prières.

Votre tout dévoué,

S. Lemay, S.J., Sp.

Résidence des Pères Jésuites,

14, rue Dauphine, Québec.

30 juillet 1928.

Les 24 et 30 juillet 1928, le Collège des Jésuites de Québec n'est pas encore ouvert. Il faut attendre plus de deux années. Au cours de l'année 1932, le Révérend Père Arsène Roy, Supérieur pour lors de la Résidence des Jésuites de la rue Dauphine, de Québec, faisait don au Révérend Père Olivier Hudon-Beaulieu, premier recteur du nouveau Collège, ouvert en 1930, des six pots de faïence, reçus par son prédécesseur, le Révérend Père Samuel Lemay, de la part des Religieuses de l'Hôpital-Général de Québec.

Ainsi le Collège de la rue Saint-Cyrille, continuateur du Vieux Collège de Québec, est rentré en possession d'antiquités vieilles de plus de cent cinquante ans.

(1) Archives du Collège des Jésuites de Québec, 1935.
Archives de la Résidence des Jésuites de Québec, 1928.

Nous sommes donc en présence de vieux souvenirs bien authentiques du Collège des Jésuites d'autrefois.

B—Le vieux fauteuil du Père Casot.

Au parloir du Collège des Jésuites de Québec, nous trouvons un vieux fauteuil. Le dossier est très haut. Le fauteuil était primitivement recouvert en crin noir comme les meubles d'autrefois ; vers 1912, le propriétaire d'alors le fit recouvrir en cuir ou plutôt en toile imitant le cuir (1). Le bois est sculpté comme celui d'anciennes chaises que l'on voit au Monastère des Ursulines de Québec, et datant du Régime français (2).

Les Pères Jésuites de Québec ont eu le rare bonheur de rentrer en possession de cette chaise-fauteuil, lors des fêtes du troisième centenaire de la fondation de leur premier collège en Amérique du Nord, le 26 septembre 1935, grâce à la grande générosité de Mlle Hermine Hearn, de Québec (3).

Le document suivant accompagnait ce don :

“ Moi soussignée, certifie que ce fauteuil a d'abord appartenu au Collège des Jésuites de Québec, il y a plus de 300 ans. Après la mort du Père Casot, S.J., en 1800, qui fut le dernier Jésuite de Québec, le meuble qui était demeuré dans le vieux Collège fut transporté à l'Archevêché, où il fut conservé durant plusieurs années, il fut finalement vendu à l'encan par ordre du Vicaire Général, Mgr Légaré.

“ Mlle Métiyer, avantageusement connue dans la ville pour sa piété et ses bonnes oeuvres, acheta cette chaise et la garda jusqu'à sa mort en 1887, où elle la confia à sa vieille amie Mlle Lefrançois, comme un précieux héritage, avec son histoire authentique :

“ Ce fauteuil, disait-elle, a appartenu aux premiers Jésuites de Québec, et a été utilisé pour diverses fins de 1640 à 1800, comme trône pour l'évêque quand il les visitait, à l'occasion des grandes réceptions, même au con-

(1) Archives du Collège Sainte-Marie, Montréal.

(2) Roy (Pierre-Georges). La Ville de Québec sous le régime français. Québec, 1930, tome II, p. 205.

(3) Mlle Hermine Hearn est la fille de feu Matthew Aylward Hearn, avocat, C.R., demeurant autrefois au numéro 5 de la rue du Parloir, Québec.

fessionnal où le Père Jean de Brébeuf prit place assez souvent.”

“ Mlle Lefrançois garda précieusement cette chaise jusqu'en 1909, lorsque quelques jours avant sa mort (survenue le 9 janvier 1909), elle la vendit à la personne sous-signée, qui la fit restaurer en 1912, telle qu'elle apparaît en 1935.

“ L'ouvrier qui la répara, déclara qu'elle devait exister depuis au moins 300 ans, parce que les rivets étaient faits à la main. Les clous en métal ne furent inventés et manufacturés que beaucoup plus tard.”

Signé : Hermine Hearn,

19, rue Sainte-Ursule, Québec (1).

Québec, le 26 septembre 1935.

Le témoignage de Mlle Métivier et la ressemblance de cette chaise avec les chaises déjà connues de l'Ancien Régime, nous permettent d'affirmer que nous sommes en présence d'une relique du Vieux Collège, même si nous ne voulons pas prendre à notre compte les autres affirmations que contient le document de Mlle Hermine Hearn.

Nous pouvons le classer parmi les reliques du Vieux Collège. C'est une acquisition au point de vue historique.

II — A l'Hôpital-Général de Québec

Quelques vieux livres.

L'Hôpital-Général de Québec, derrière les grilles de son monastère, et dans le silence du cloître, conserve certains objets d'une valeur inappréciable pour leur histoire. Quelques-uns furent donnés aux religieuses par les Révérends Pères Jésuites du Vieux Collège de Québec, entre les années 1767 et 1800 (2).

Nous connaissons assez l'histoire du groupe des soixante-seize pots de faïence de l'ancienne infirmerie du Vieux Collè-

(1) Archives du Collège des Jésuites de Québec, 1935.

Archives du Collège Sainte-Marie, Montréal.

(2) Lettre de Mère Saint-Alphonse, archiviste de l'Hôpital-Général de Québec, septembre 1937.

ge des Jésuites, pour n'avoir pas à y revenir (1). L'hôpital en possède encore soixante-dix.

Le choix se porte aujourd'hui sur une vingtaine de vieux volumes faisant autrefois partie de la bibliothèque aménagée au Collège des Jésuites de Québec entre les années 1720 et 1745. Presque tous portent l'inscription connue par la centaine de volumes que les Pères Jésuites du Scolasticat de l'Immaculée-Conception de Montréal possèdent (2).

Quant à leur authenticité, les volumes se divisent en deux groupes: l'un porte l'inscription: "Ex libris Collegii Quebecensis Anno Domini 1720 ou 1745"; et l'autre a la mention "Ex dono Reverendi Patris Casot ad usum capellani Hospitii generalis", note mise probablement par messieurs les chapelains de l'Hôpital-Général, suivant la remarque que nous en fait la révérende mère Saint-Alphonse, archiviste (3).

Il est intéressant de constater que certains volumes ont à la fois l'inscription au catalogue pour les années 1720 ou 1745, et la note indiquant la provenance comme don du Père Casot.

Si nous considérons le genre ou le caractère des ouvrages, nous avons des livres de *spiritualité* (4):

- "L'art de bien vivre et de bien mourir", édité en 1704;
- "Les retraites du Père François Nepveu, S.J.", éditées en 1691;
- "Les méditations du Père Louis DuPont, S.J.", éditées en 1684;
- "L'excellence de la dévotion au Coeur adorable de Jésus", éditée en 1745;
- "Les lettres de saint Jérôme", éditées par Dom Rousset en 1707;
- "Les oeuvres spirituelles de M. de Bernière Louvigny";
- "La retraite de la vénérable mère Marie de l'Incarnation";

(1) Le nombre s'explique par le fait que l'apothécairie du Collège des Jésuites de Québec était l'apothécairie générale pour la Colonie. Archives du Collège Sainte-Marie, note du R. P. Arthur Melançons, S.J., archiviste.

(2) Ces volumes proviennent d'un don fait au cours de l'année 1911, par Monsieur l'abbé Nazaire Dubois, principal de l'École Normale Jacques-Cartier, de Montréal.

(3) Lettre du 8 septembre 1937.

(4) Les titres complets avec détails bibliographiques seront communiqués dans un autre travail traitant de la bibliothèque du Vieux Collège des Jésuites de Québec; essai de reconstitution.

b) des ouvrages *historiques*:

“ L'Histoire générale de l'Espagne, par le Père Jean de Mariana, S.J. ”, édition française faite par les soins du Père Charenton, S.J., à Paris en 1725.

“ Le Martyrologe romain pour tous les jours de l'année ”. Le titre complet de l'ouvrage est le suivant : “ Martyrologe romain pour chaque jour de l'année selon la Réformation du Calendrier par le Pape Grégoire XIII, où sont insérés tous les saints nouveaux. Traduction nouvelle avec des remarques sur les mystères, et sur plusieurs fêtes des saints, quelques décrets de la Congrégation des rits. Et deux Tables : l'une des noms de tous les saints et saintes contenus dans ce martyrologe; et l'autre des saints de France. Par le Père Simon Mothier de la Compagnie de Jésus.

A Paris, chez Florentin Delaulne, M DCC V (1705), in-4o, pp. 26-452 et 68.”

“ Les Superstitions anciennes et modernes de Beliom ” figuraient dans la bibliothèque du Vieux Collège. L'inscription au catalogue n'y est pas, mais les volumes ont la note suivante : “ Ex dono Reverendi Patris Casot.”

Le célèbre Père Claude Buffier, S.J., était connu au Canada par son “ Cours de sciences, sur des principes nouveaux et simples ; pour former le langage, l'esprit et le coeur, dans l'usage de la vie. ” Par le Père Buffier de la Compagnie de Jésus. M DCC XXXII (1732).

c) Encore *quelques ouvrages* pour enrichir notre liste:

“ Les oeuvres poétiques du Père Le Moyne, S.J. ”, éditées en 1672 ; (1)

“ Les délices de l'esprit, par J. Des Marest ”, édition de 1659 ;

Une grammaire du Père Labbé, S.J., bien connu par son érudition et la réputation qu'il a laissée au grand Collège de Clermont, à Paris. En voici le titre, toujours très long, suivant l'époque :

“ Grammaticae graecae poeticae Libri très, Ex Prosodia et Dialectis Graecis olim a P. Philippo Labbe. S.J., editis maximam partem confecti. Parisiis, Apud Viduam

(1) Le Père Sommervogel ne signale pas cet ouvrage.

Simonis Benard M DC LXXXIX (1689), Cum Privilegio Regis, in-12, pp. 158.

Un novus apparatus Graeco-Latinus remontant à l'année 1665 ;

Et pour clore l'énumération, "La Morale de Jésus-Christ", sans nom d'auteur, et imprimée en 1786.

III — *A la paroisse de Sainte-Foy, près de Québec*

Un peu de vieil argent au service du culte :

La paroisse de Sainte-Foy, près de Québec, utilise encore la lampe du sanctuaire du Vieux Collège de Québec. Cette lampe en vieil argent ressemble fort à la vieille lampe du sanctuaire, en argent martelé, donnée aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, vers l'année 1665, par le gouverneur du Canada, Monsieur de Courcelles (1).

A l'intérieur de cette lampe du sanctuaire, nous lisons l'inscription suivante : "Ex Collegio Soc (ietatis) Jesu, Quebec, A.D. 1689". Il semble très difficile de douter de son authenticité, si nous considérons l'inscription et la forme, et si nous la comparons avec les autres connues (2).

Cette paroisse possède de plus, un calice en argent, coupe en vermeil. Sous le pied du calice, nous trouvons également une inscription : "Ex Collegio Soc (ietatis) Jesu, Quebec". Une patène qui semble contemporaine, porte les trois lettres du monogramme de la Compagnie de Jésus "I. H. S." ; un coeur est gravé au-dessous ; un peu plus bas, les trois clous du crucifiement.

Ce calice ressemble à ceux que nous trouvons chez les Pères Jésuites de la Résidence de Québec, et chez les Dames Ursulines de Québec : calices provenant de l'église ou de la chapelle du Collège des Jésuites de Québec, sous le Régime français (3).

Léo Hudon, S. J.

(1) Notes brèves sur quelques documents et pièces du trésor historique de l'Hôtel-Dieu de Kébec, 1937, p. 49.

La lampe encore en usage à l'église des Hurons à Lorette, et qui date du Régime français, ne diffère pas apparemment de celle de Sainte-Foy.

(2) Celle de Sainte-Foy, près de Québec.

Celle de Lorette, près de Québec.

(3) Musée du Monastère des Ursulines de Québec, rue du Parloir.
Musée de la Résidence des Pères Jésuites, rue Dauphine.

TRISTE VIE, BELLE FIN

Les crimes de Jean-Marie Desjardins

Le 19 mai 1826, des voleurs pénétraient dans la maison de François Piché, cultivateur et marguillier en charge de la paroisse du Cap-Santé. Piché était absent. Sa femme, dont la vie était menacée, remit aux voleurs une somme de cinquante ou soixante livres, qui était la propriété de la Fabrique. Les bandits furent arrêtés mais s'en tirèrent à bon marché. Le 11 juin 1829, une bande de huit ou neuf individus, probablement les mêmes qui avaient commis le vol de 1826, pénétraient de nouveau dans la maison de Piché. Ils étaient armés de bâtons. Piché se défendit comme il put, mais les bandits l'assommèrent puis lièrent sa femme et ses enfants avec des cordes pour les empêcher d'appeler les voisins. Piché, menacé de mort, par les bandits, leur désigna le tiroir où il mettait son argent. Ils s'emparèrent ainsi de plus de \$300. Les bandits ne se contentèrent pas de voler Piché, ils brisèrent la plupart de ses meubles, et l'un d'entre eux, probablement le nommé Desjardins, outragea une pauvre orpheline de quinze ou seize ans que le ménage Piché gardait par charité.

Le procès de Jean-Marie Desjardins

De bonne heure, le lendemain du vol, George Walters Allsopp, juge de paix, du Cap-Santé, et des habitants de bonne volonté se mettaient à la recherche des bandits. Aidés par la police, ils arrêtaient dans les bois des environs Jean-Marie Desjardins, Joseph McCoy, Jean-Baptiste Martin dit Cadoret, Joseph Desroches, Jean-Baptiste Marcheterre, Louis-David Hamel et George Blewit. Les accusés subirent leur procès aux assises criminelles de Québec, en septembre 1829. François Piché, Françoise Fiset, sa femme; Angèle Lafrance, Joseph Ouellet et Sophie Piché, entendus comme témoins, reconnurent parfaitement les voleurs. L'accusation portée contre chacun des bandits était simplement pour vol (burglary), mais, à cette époque le vol commis avec violence était passible de la mort. Comme Jean-Marie Desjardins avait déjà subi plusieurs condamnations pour vols, le juge en chef, Jonathan Sewell, le condamna à être pendu le 31 octobre 1829. La justice, il y a un siècle, était plus prompte que de nos jours!

La pendaison de Jean-Marie Desjardins

Desjardins était un enfant perdu de la société. A peine âgé de vingt-cinq ans, admirablement découplé, intelligent, il aurait pu devenir un citoyen utile à la société, mais orphelin dès son bas âge, il savait à peine écrire et s'était livré au vol et à la vie libertine au lieu de gagner honorablement sa vie. Il avait été arrêté et condamné à différentes reprises sous les noms de guerre Joseph Mulotte, Jean-Baptiste Bélair, John McKay et Joseph Cadorette. Quelques jours après sa condamnation, Desjardins essaya de s'évader de sa prison. Repris dans la cour de la géole, il vit qu'il n'y avait plus de chance pour lui. Il s'abandonna alors au bon prêtre qui le visitait. Celui-ci lui apprit son catéchisme, ses prières, et en fit un homme parfaitement résigné à son sort. Jean-Marie Desjardins monta sur l'échafaud, en face de la vieille prison de Québec (le Morrin College d'aujourd'hui), le 31 octobre 1829. Avant de mourir, il voulut parler aux spectateurs. " Je meurs coupable, leur dit-il, j'espère par ma mort satisfaire à la justice de Dieu et des hommes. J'ai confiance en Dieu; je me recommande à vos prières. "

La mort chrétienne de Jean-Marie Desjardins

Ceci est le titre d'une petite brochure de huit pages publiée quelques jours après son exécution. Elle est signée *Un témoin oculaire*. Ce qui nous permet de supposer que cette brochure est l'oeuvre du prêtre même qui prépara Desjardins à la mort. Les plus grands criminels peuvent parfois nous édifier par leur repentir. C'est le cas de ce pauvre Desjardins, qui n'avait probablement pas connu sa mère et avait été conduit dans la voie du crime par l'abandon d'un père coupable ou ignorant. Desjardins se montra pendant les quatre ou cinq semaines qu'il passa en prison d'une résignation admirable. Il ne faisait qu'un repas par jour, et couchait chaque soir sur le plancher nu, ne voulant pas même se servir du grabat qu'on avait placé dans sa cellule. A ses compagnons de chaîne, qui avaient été peut-être ses compagnons de crime, il fit les plus belles exhortations et laissa à chacun une prière écrite de sa main. Citons-en une tirée de la brochure: O mon Dieu, que je me couche avec un coeur pénétré de douleur de vous avouer (sic) tens (sic) offenser (sic) et dans mon repot (sic) que je ne pance (sic) qu'à vous et que mon saint ange gardien veille sur mon âme..."

P.-G. R.

TISSUS D'AUTREFOIS — ADDITIONS

A la nomenclature des *Tissus d'autrefois* parue dans le *Bulletin* de 1937 (pp. 240, 267 et 299) les intéressés pourraient ajouter ce qui suit :

Cholet — Dans notre article, ce tissu est appelé *Choret* (par erreur de copie ou de typographie). Il était fabriqué à Cholet ainsi que nous le disons dans l'explication. Sans s'éloigner de la prononciation, les greffiers et les notaires écrivaient parfois *Chaulet*.

Crespaudaille — L'inventaire du négociant LeGay de Beaulieu en 1697, mentionne : "61 aunes de crespaudaille noire, à 50 sols l'aune". Il s'agit d'une dentelle noire, alors très en vogue et qui se nommait, en France, *Crapaudaille* et *Crépaudaille*. Son prix aussi élevé que celui du taffetas, indique que ce devait être un ornement recherché par la bourgeoisie et la noblesse.

Drap — A propos de ce tissu, ajoutons une remarque qui ne dut pas faire plaisir aux négociants d'autrefois, s'ils en eurent connaissance. En 1749, le P. Tournois, s.j., disait que les " Sauvages avaient, chez les Anglais, une pièce de drap pour 33 lbs de castor, de laquelle ils faisaient 12 couvertes, tandis qu'à Montréal on leur demandait 6 lbs de castor pour une couverture ", aussi : " que notre drap rouge était très vilain surtout celui de cette année que j'ai confronté avec le drap anglais qui est d'une qualité bien supérieure ". (Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, II, pp. 33-34.

Étoffe — A ce sujet, M. Régis Roy, d'Ottawa, nous signale que dans le *Rapport des Archives du Canada* de 1885 (p. CXI) est faite la mention suivante : " M. Dudouyt écrivait à Mgr de Laval, en 1677 : " J'ai été obligé de prendre pour 1110 livres d'étoffe de *bloche* ou étoffe de *Château Rolin* " . . . Sur les mots soulignés par nous, nous n'avons pu obtenir aucun renseignement.

Dans notre liste nous avons séparé le mot *étoffe* du mot *drap*, parce qu'en notre pays on faisait une distinction entre les deux termes. Le drap, pour le peuple, c'était un tissu de luxe réservé aux habits de cérémonie ; l'étoffe, c'était un tissu moins affiné, mais que l'on utilisait beaucoup. C'est en une étoffe de fabrication domestique et spécialement préparée, que l'on con-

fectionnait au 18^e et au 19^e siècle, les *capots* que portaient durant la froidure, plusieurs bourgeois et tous les "habitants". Il y avait ressemblance entre notre étoffe à paletot et l'*Irish frieze*, importée d'Europe.

Ne serait-ce pas à notre étoffe que s'apparenterait le *tissu diablement fort*, dont nous avons parlé dans le *Bulletin* de 1934 (p. 236)? Par ce que l'on en sait le *diablement fort* ou *fort en diable* avait presque la consistance du cuir et servait surtout aux vêtements de "travail".

Toile — A nos articles sur la toile parus dans le *Bulletin* de 1934, p. 104 et 1937, p. 302, pourquoi ne pas joindre cette note: Le 23 février 1716, en un contrat de mariage, le futur reçoit de son père: "un lit contenant quatre aunes de *toile* du pays". A cette époque, la *toile du pays* était si connue que cette désignation était déjà d'usage courant.

E.-Z. MASSICOTTE

REPONSE

La marquise de Baugé (Vol. XLIII, 366) — Sur la marquise de Baugé, bienfaitrice de la Mission Saint-Joseph de Sillery, il y a dans Thwaites, "The Jesuit Relations and Allied Documents", t. LXIII, p. 300, une note que nous traduisons ici: "Marguerite d'Alègre, épouse de Charles-Émmanuel de Lascaris, marquis d'Urfé et de Baugé, chef d'une ancienne et illustre maison. Son fils aîné, Louis, renonça à ses titres pour se faire Sulpicien; il fut évêque de Limoges de 1677 jusqu'à sa mort survenue 20 ans plus tard. Le second de ses fils, François d'Urfé, vécut quelque temps au Canada, en qualité de missionnaire (Cf Gauthier, *Sulpiciana*, 271-272). Mariée en 1633, la marquise de Baugé mourut le 5 novembre 1683.

L. P.

QUESTION

Qu'était exactement le métier de taillandier sous le régime français?

G. D.

UNE ANCIENNE ET TOUCHANTE COUTUME

Au temps des vaisseaux à voiles, il ne pouvait être question par suite de la longueur de la traversée de renvoyer en France les corps des personnages morts dans la colonie de la Nouvelle-France. De temps immémorial en France, lorsqu'un homme en vue décédait loin des siens ou à l'étranger, on détachait le coeur de son corps et on envoyait un religieux ou une personne sûre le porter à sa famille. Dans le testament du gouverneur Frontenac reçu par les notaires Genaple et Rageot le 22 novembre 1698, il est dit: " Comme madame Anne de la Grande, son épouse, peut souhaiter comme lui que le coeur de lui seigneur testateur soit transporté en la chapelle de messieurs de Montmort, dans l'église de St-Nicolas des Champs, à Paris, en laquelle sont inhumés mademoiselle de Montmort, sa soeur, et monsieur l'abbé d'Obasine, son oncle, il veut qu'à cet effet son coeur soit séparé de son corps et mis en garde dans une boîte de plomb ou d'argent ". C'est le Récollet Denys de La Ronde qui porta le coeur de Frontenac. On sait l'infâme légende inventée par les ennemis de Frontenac à ce sujet. D'après eux, madame de Frontenac aurait refusé de recevoir le coeur de son époux. Fausseté ridicule et indigne! Par le testament du gouverneur de Callières, reçu par le notaire Chambalon le 25 mai 1703, il demandait à être inhumé dans l'église des Récollets de Québec, mais ajoutait que " son coeur soit séparé de son corps et mis dans une boîte de plomb ou d'argent pour ensuite être déposé entre les mains des Révérends Pères Récollets pour être par eux gardé jusqu'à ce que Monsieur le marquis de Callières, frère du dit seigneur testateur, leur ait donné son avis sur son intention à cet égard. " Le marquis de Vaudreuil, successeur de M. de Callières au gouvernement de la Nouvelle-France, décéda à son tour au château Saint-Louis de Québec le 10 octobre 1725. Nous n'avons pas vu le testament du marquis de Vaudreuil mais lui aussi demanda à envoyer son coeur à sa famille. Nous lisons dans le registre paroissial de Revel: " L'an 1728 et le 2e août, avons enterré le coeur de haut et puissant seigneur Philippe de Rigaud, chevalier, marquis de Vaudreuil, seigneur de Dreuil et de Cavagnal, grand croix de Saint-Louis, gouverneur et lieutenant-général de la Nouvelle-France, mort à Québec le 10 octobre 1723, dans la chapelle et sépulture de ses ancêtres . . . G. Laffond, curé de Dreuil " !

P.-G. R.

LES MANUSCRITS DU GRAND-VICAIRE
A. MAILLOUX

Le 4 août 1877, le grand-vicaire Mailloux mourait à l'Île-aux-Coudres, sa paroisse natale.

Il laissa ses manuscrits au Séminaire de Québec par un article de son testament ainsi conçu :

“ Je donne et lègue tous mes manuscrits en ma possession, tous mes papiers, cahiers de notes, découpages de gazettes, lettres, etc., à la Corporation de Québec, en priant ses membres d'accepter ces faibles souvenirs de reconnaissance pour m'avoir fait faire mes études. ”

Voici la liste de ces manuscrits qui sont aujourd'hui déposés aux archives du Séminaire :

1o. — L'ivrognerie et la sainte tempérance, 565 pages, ouvrage qui a été publié en 1867.

2o. — Les Retraites Pastorales. Moyens de s'y bien préparer et de les bien faire, 571 pages. Manuscrit, qui a reçu l'approbation de Mgr l'archevêque Taschereau.

3o. — Considération sur la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, 453 pages.

4o. — Texte de l'Écriture appropriés à divers sujets, avec commentaires, 55 pages.

5o. — Examens de conscience, 51 pages.

6o. — Recueil de chansons, 72 pages.

7o. — Biographie de MM. P.-T. Boudreault et E. Lapointe, 115 pages.

8o. — Biographie de M. Tremblay, 51 pages.

9o. — Instructions aux religieuses du Bourbonnais, 62 pages.

10o. — Notes sur l'Île aux Coudres, 140 pages.

11o. — Documents sur le schisme de M. C., 1092 pages.

12o. — Autres documents, sous divers titres et sur le même sujet, 429 pages.

13o. — Lettres, 150 pages.

14o. — Copies de lettres et de textes, 107 pages.

15o. — Divers, 125 pièces.

Pour compléter la liste des manuscrits de M. Mailloux, il

faut ajouter les deux suivants qu'il a donnés au curé de l'Île aux Coudres :

160. — Histoire de l'Île aux Coudres, 306 pages.

170. — Les fêtes de l'Île aux Coudres, 225 pages.

A part l'ouvrage indiqué ci-dessus, *L'Ivrognerie et la sainte Tempérance*, M. Mailloux a encore publié un *Manuel des parents chrétiens*, *Essai sur le luxe*, et deux opuscules *Le petit Arsenal*, et *La Croix*.

IL N'Y A PAS DE PATOIS DANS CE PAYS

Il n'y a pas de patois dans ce pays, dit Jean-Baptiste d'Aleyrac qui vécut dans la Nouvelle-France de 1755 à 1760. M. d'Aleyrac est un bon témoin puisqu'il a vécu à Montréal, à Québec et dans plusieurs paroisses rurales. Tous les Canadiens, dit M. d'Aleyrac, parlent un français pareil au nôtre. Et l'officier français prend la peine de noter les quelques mots qui sont particuliers aux Canadiens-français et qu'ils ont emprunté, dit-il, au langage des matelots. Ils emploient, dit-il, amarrer pour attacher, hâler pour tirer non seulement une corde mais quelque autre chose. M. d'Aleyrac ajoute : Ils en ont forgé quelques-uns comme une tuque ou une fourole pour dire un bonnet de laine rouge. Ils disent une poche pour un sac, un mantelet pour un canaquin sans pli, une rafale pour beaucoup de vent, de pluie ou de neige ; tanné au lieu d'ennuyé ; chômer pour ne manquer de rien ; la relevée pour l'après-midi ; chance pour bonheur ; miette pour moment ; paré pour être prêt à. L'expression la plus ordinaire est : de valeur, pour signifier qu'une chose est pénible à faire ou trop fâcheuse. Ils ont pris cette expression aux Sauvages. Les Canadiens donnent au mot sot la signification d'homme trompé par sa femme." Au sujet de l'expression de valeur, M. d'Aleyrac se trompait. Elle ne vient pas des Sauvages. Tous les vieux dictionnaires français du dix-septième siècle la donnent.